

*Ste. Cicile*, & la place de Ministre d'*Espagne*, qui fera, dit-on, remplie par le Duc d'Atri son Neveu & son Héritier universel. Cette Eminence avant sa mort, s'étoit démis, du consentement du Pape, de quelques autres Benefices dont Elle jouïssoit, en faveur de Mr. Trajan Acquaviva son Neveu, Gouverneur d'*Anconne*, qui a aussi eu ses meubles & toute sa vaisselle d'argent. Par son Testament elle laisse quelques galanteries de prix au Chevalier de St. George & à la Princesse son Epouse, ses Porcelaines à la Princesse de Piombino, un très-beau Crucifix & un Tableau au Pape, une somme considerable pour être distribuée à ses Domestiques, & ses Exécuteurs Testamentaires sont les Cardinaux Gualthieri & Orighi, avec Mr. Lambertini, à chacun desquels elle laisse un Tableau. Son Corps est déposé dans l'Eglise de *Ste. Cicile Trastevere*, dont elle étoit Titulaire.

VII. Voici encore deux traits de la fermeté du St. Pere à présent Regnant, qui pourront trouver place & figurer dans l'Histoire de sa vie. Un particulier ayant traduit le Pleutier en *Italien*, & l'ayant fait presenter aux Membres du St. Office qui refuserent leur aprobation, sous prétexte qu'il n'est pas permis d'imprimer aucun Livre de l'Ecriture en Langue vulgaire, le Pape se fit montrer l'Ouvrage, & l'ayant lû avec beaucoup de soin, fit venir le Maître du Sacré Palais pour l'entendre sur cet Article. Celui-ci representa d'abord au St. Pere, que les traductions en Langue vulgaire étoient si fort contre les regles & les usages de la Cour de *Rome*, qu'il n'osoit accorder cette permission; à quoi le Pape repondit, qu'il falloit abroger de tels usages si contraires au bien de la Religion: que pareilles Traductions pouvoient produire d'excellens effets; qu'on instruiroit le peu-